

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDLÂTRIES POSTERIEURES (Entretien n°27)

LA « GUEMATRIA » OU LA PRETENDUE « MAGIE NUMERIQUE » DE LA THORA

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR :

LE DECALOGUE énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), l'Eternel est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites.**

Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONAI LÉ CHAV). Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même le sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8)

DANS LA PERIODE DU SINAÏ, Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée.** Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère, les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo lizbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la même période du Sinaï, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (moloch)

APRES SON ENTREE EN CANAAN, Si le peuple jure bien à Josué de préserver le message de monothéisme et d'universalité reçu au Sinaï, très vite, sous la Judicature, il oublie son serment et dérive vers les cultes de Baal et d'Astarté. Certains, tel Gédéon, tentent bien de réagir contre l'idolâtrie des hauts lieux et bosquets, mais évitent de peu le lynchage. **UNE RELIGION « MULTICARTE » S'INSTALLE** ainsi dans le pays, associant avec la connivence de lévites, une synchrèse judéo -idolâtre jusque y compris dans les lieux historiques du temps des patriarches. Un homme providentiel, Samuel va alors consacrer toute son existence à exhorter le peuple de revenir à sa mission universelle pour laquelle il fut élu et donc de ne plus consacrer ses croyances ou superstitions qu'au seul concept du Dieu Eternel Cependant, sous la pression du peuple, et contraint de nommer un roi qui sera Saül, Samuel vivra très mal ce partage du pouvoir avec ce roi qui s'affirme et ira, espérant discréditer Saul, jusqu'à le lancer vers des actions extrêmes alors que répréhensibles selon la Torah.

QUELQUES REPERES Vrais et faux prophètes : Nous avons d'abord vu en quoi le roi Saül, pris en premier exemple, tant avant sa nomination qu'en sa fin de règne, avait eu un comportement judéo –païen, puis nous avons étudié et élargi les critères généraux qui permettent de qualifier et de trier, selon les critères de la Torah, ou même ceux concordants des grands prophètes, qui est censé rentrer ou non dans cette catégorie et étiquette prophétique. **Les Hauts lieux** (Bamoth) transgressent de même le concept de **l'ubiquité** divine. Par opposition aux temples égyptiens laissés derrière, il faut désormais qu'un autel soit la symbolique de cette omniprésence : donc qu'il n'ait **ni** de surélévation (donc pas de marche en degrés) **ni** de fixité de son emplacement (donc pour ce faire sans pierre taillée impure. Mieux : des barres porteuses doivent être laissées en permanence dans les anneaux de l'arche pour symboliser cette non fixité,). Ce culte païen s'enracine dans le peuple, la prêtrise, les rois. Les efforts de quelques uns, rois ou prêtres fidèles à l'Eternel sont soit inopérants soit à effet des plus éphémère. Aussi le texte des chroniques conclue que c'est dans cet éloignement tant doctrinal et culturel du vrai message du Sinaï – sur lequel il est demandé de dévier ni à droite ni à gauche - qui explique le massacre du peuple et leur exil.

PERIODE TALMUDIQUE **La croyance aux démons :** Au-delà des fariboles, **ELLE VIOLE LE MONOTHEISME ABSOLU DU DIEU UN,** et reste encore enseignée avec sérieux par quelques officiels rabbiniques attardés (judaïsme **NON** libéral). Selon ces (judéo) – païens, de tels analogues de demi-dieux hanteraient des lieux privilégiés (ruines, latrines, eaux), surtout la nuit et les mercredis et samedis. Agressifs, ces analogues des demi-dieux et divinités inférieures gréco-romains « attaquent ». La démons Lilith serait ainsi friande de raptés d'enfants. Ils prennent possession tant des animaux que des êtres et seraient attirés plutôt par certains arbres et par les nombres pairs. Pour crédibiliser leurs « chtouyoths » (fadaïses), les judéo - païens du talmud extrapolent les versets de la Torah en pures élucubrations. **Pour repousser ces démons agressifs des humains ou animaux, outre les incantations, sont utilisées des amulettes.** Mais celles-ci ne sont autorisées le chabat que seulement si elles sont certifiées conformes par un visa de rabbin. De même des objets de culte sont détournés vers une fonction d'amulette (texte de porte dit mezouza, phylactères dits téfilines, frange bleutée vestimentaire dite tsitsith.) **Le bon ou le mauvais œil** est originellement dénué de connotation superstitieuse (Torah, bible, talmud). Il signifie soit, pour le bon œil, la générosité ou le bon cœur, soit, pour le mauvais œil, l'envie, la jalousie, l'égoïsme, l'avarice. Cependant les rabbins du talmud, dans un ascendant recherché à l'endroit du peuple crédule, laissaient croire à un pouvoir surnaturels lié à leur fonction, tant possiblement mortels pour les gens que voire destructeurs en ravage des biens. Cette forme d'idolâtrie perdure encore jusqu'à ce jour dans le mythe de Bar Yokhai (voir article séparé sur ce site et ce thème dans : ajlt /études/ année 2008). A l'inverse, le « bon œil » était réputé de vertu thérapeutique, par exemple de protection de la fratrie chez les mères de fille (n'ayant pas eu de garçon) ou de protection potentielle contre la stérilité. **L'usage des amulettes :** **L'emprunt à l'Islam ou à la chrétienté** explique par ailleurs l'usage à visée protectrice du talisman judéo -islamique de la main *khamsa* ou judéo- chrétien, en porte – chance, qu'est le symbole du poisson. **Les croyances aux pouvoirs des astres :** Alors que tant la Thora, que les prophètes, ou que les **vrais** sages du talmud judéo – judaïque condamnent sans appel toute déité et un quelconque pouvoir propre aux astres, refusant même de considérer comme juifs ceux qui s'y adonnent, une bonne autre part judéo- païenne de 'rabbins'(sic) talmudiques accordent aux astres une puissance parallèle propre touchant le monde végétal et humain. (la richesse, le caractère, la longévité, la fécondité seraient sous leur seule influence en exclusion de Dieu ou du mérite et l'effort individuel)

Ces astres connaissent nos secrets et nous influeraient selon la naissance vers le succès ou l'échec, la volupté, la bonne mémoire voir même l'art d'être... un « bon » voleur ! **La croyance païenne aux augures et à toutes les « mancies »** est illustrée par deux exemples donnés : la bibliomancie et la nécromancie. **Toute deification d'un quelconque défunt est interdite par la Torah** Aussi avons-nous rappelé en cete voie les quelques extraits des différents passages du Lévitique, des Nombres ou du Deutéronome **condamnant ces pratiques en idolâtrie et rendant impurs ceux qui s'y livrent**, et ce quels que soit le bien fondé des mérites réels ou supposés attribuables au défunt ainsi idolâtré par un pèlerinage. Les seuls pèlerinages autorisés sont ceux de trois fêtes en l'honneur de l'Eternel..

PERIODE POST - TALMUDIQUE **Les Hiloula** sont des cultes de tombes, généralement , mais pas toujours, de sages, à qui le peuple attribue en broderie posthume des pouvoirs magiques surnaturels , leur conférant un rôle de substitut à Dieu et faisant l'objet de requêtes païennes faites aux défunts. Le hit parade est sans conteste obtenu par l'ouest maghrébin (Maroc, Tlemcen), mais Israël et l'Europe ne sont guère de reste . Avec quelques exemples fantastiques cités. (Le Rav de Tlemcen par sa chevauchée sur des lions, Le Rav Bar Yokhaï par son mauvais œil destructeur car incendiaire, Le Rav de Prague par son robot vivant de boue, le golem, etc...)

LA « GUEMATRIA » OU LA PRETENDUE « MAGIE NUMERIQUE » DE LA THORA

La **Guematria** est une pseudo science d'origine païenne, adoptée par certains juifs médiévaux, et qui prétend substituer des équivalence numériques aux lettres, et d' « expliquer » ainsi tout ou partie de thora. Avec la **Temoura** et le **Notarikon**, elle contribue aux trois procédés combinatoires des lettres pour « dé-chiffrer » la Torah (*Hokhmat azérouf*)

Ainsi la lettre aleph vaut 1, celle Béth = 2 etc...puis la lettre vaut en dizaines à partir de Yod qui vaut 10 , Kaf = 20 et ainsi de suite. D'origine mathématique, on la retrouve chez les assyriens (cunéiformes), les pythagoriciens (isopséphie) les premiers chrétiens (au moins deux églises palestino-byzantines connues en cela) et **surtout dans l'islam** (ou certains dirigeants ne décidaient rien sans consulter préalablement leurs numérologues)

En réalité, cette technique permet, par ce qui n'est qu'une pure manipulation orientée et simpliste de l'esprit, de s'autoriser à dire et d'affirmer, sous un aspect affiché de pseudo « connaissance » et de pseudo « science » tout ce que l'on veut faire admettre et son contraire. Comme nous le prouvons sur ce qui suit.

PRENONS POUR CELA UN SEUL EXEMPLE, MAIS CELEBRE, COMME ILLUSTRATION DE LA VANITÉ DE CETTE « TECHNIQUE » :

Dans la section biblique *Vayichlakh* (**Genèse XXXII, 5 et 6**) Jacob fait dire par des messagers avant de retrouver son frère Esau « **J'ai séjourné chez Laban...** »

En hébreu, « j'ai séjourné » se dit גרתי (garti) qui, en guematria se trouve avoir la valeur 613.

Sur ce, Rachi, repris et mis en valeur par Léon Askénazi (*leçons sur la Torah p. 116*) utilise et exploite ce nombre pour interpréter ce verset tendancieusement et faire dire à Jacob ce que l'on veut, à savoir que

« J'ai bien séjourné chez Laban, mais j'ai préservé les 613 commandements de la Torah et je n'ai pas adopté ses conduites mauvaises » (sic)

1^{ère} faille de cette dialectique:

Cette lecture est bien effectivement **tendancieuse**. Car pourquoi ne pourrait-on tout autant, et en toute symétrie objective et impartiale, lui faire dire et en déduire exactement l'inverse ? tel que, par exemple :

« J'ai bien séjourné chez Laban, mais je n'ai pas préservé les 613 commandements de la Torah et j'ai adopté des conduites mauvaises » ?

Pourquoi pas après tout, imaginer, en toute neutralité et objectivité, autant la première que la deuxième lecture ? ,

N'a-t-on pas vu de grands noms rabbiniques diverger en interprétations diamétralement opposés (Hillel/Chamaï Maimonide/Nahmanide etc...) ?

2ème faille :

Rappelons que ce nombre arbitraire de 613 n'est en rien gravé dans le marbre.

C'est un nombre **approximatif** **simplement indicatif et conventionnel**, établi au départ par un Amora du IIIème siècle, Rabbi Simlaï, et qui sera , par la suite, débattu entre les différents penseurs médiévaux et qui variera **selon les rabbins et selon ce que l'on veut bien y inclure en plus ou en moins.**

Ainsi, Maimonide affirme que la prière serait , selon lui, un commandement positif de la Torah, tandis, au tout contraire, que Nahmanide est en total désaccord d'avec lui car il n'y a aucune injonction de prier dans le rouleau et donc refuse de l'y inclure....

Autre exemple mais inverse, Nahmanide affirme de même, quant à lui, que c'est un commandement positif de s'installer en Israël, ce que réfute en faux Maimonide (lequel, d'ailleurs n' est pas resté plus de trois ans en Palestine, avant de s'exiler vers l'Egypte) et qui donc ne l'y inscrit pas comme un « commandement ». Et ainsi de suite....

Ainsi voit-on que le chiffre de 613 n'est bien qu'un chiffre arbitraire, approximatif et seulement conventionnel et qui, de toute façon, est de nul intérêt. Combien de juifs se mettent à compter les « mitsoth » comme dans un chapelet en mettant leurs châles ? Aucun.

Mieux vaut tenter de les appliquer.... Tout comme pour les Dix paroles (Tous les grands penseurs juifs connus se sont accordés à dire que les « 613 » commandements n'avaient comme finalité que la mise en condition pour l'application dans la pratique des tables de la Loi)

3EME FAILLE : LA PLUS IMPORTANTE ++++

Supposons que, par tout extraordinaire et toute fiction fantastique, Jacob ait connu **effectivement** , et par anticipation séculaire, les « 613 » (sic) commandements du futur, à partir du mot גרתי (garti) comme l'affirment et le montent en épingle Rachi et bien d'autres, et ce, alors même qu'ils ne seront divulgués aux descendants de Jacob que seulement plus de quatre siècles plus tard. Soit.

Alors, en nous plaçant en cette hypothèse surréaliste, cela poserait vraiment de vrais interrogations sur Jacob et sur sa **prétendue « observance »** alléguée par ces tenants même d'une telle exégèse qui « se piègent » alors eux - mêmes ,

Car dans ce cas :

► **POURQUOI** Jacob a-t-il épousé les deux sœurs Léa et Rachel, alors que l'un de ces « 613 » commandements, qu'il était censé appliquer scrupuleusement (sic) édicte de façon formelle : (**Lévitique 18,18**)

« **N'épouse pas une femme avec sa sœur** » ?

► **POURQUOI** a-t-il **dupé en irrespect son vieux père aveugle** alors que les tables édictent, en au moins trois endroits, donc en trois commandements, un interdit là-dessus tout aussi formel, inscrit dans les tables et **interdisant l'irrespect du père** ? (**Exode 20, 11**) (**Lévitique 19, 32**) (**Deut. 5, 15**)

► **POURQUOI** a-t-il pris avantage tout autant de la cécité de son père alors que la **Torah interdit de profiter, de quelque façon que cela soit, d'un sourd ou d'un aveugle** ? (**Lévitique 19, 14**)

► **POURQUOI** à-t-il **juré sur des divinités païennes en tout POLYTHEISME** puisque, dans son serment d'avec Laban, il accepte de le lui jurer (**Genèse 31, 53**), dans le vrai texte hébreu (*et non dans un texte trafiqué comme dans la traduction officielle qui le « bidouille »*), et où Laban demande à Jacob :

« **Que nous jug ENT** (verbe au pluriel – **yichpet OU**) **LES divinités d'Abraham, LES divinités de « Nahor, LES divinités de leurs ancêtres, et Jacob jura mais dans la crainte** (NB :*que l'apprenne*) **de « son père Isaac »** ?

► **POURQUOI** a-t-il, de même, toléré dans son propre foyer des idoles du foyer (Rachel), là aussi en tout **POLYTHEISME**, alors qu'**interdites en maints endroits par Moïse** (notamment au début des tables de la Loi) (**Exode 20, 2**) ?

► Et **POURQUOI** a-t-il attendu jusqu'à seulement la mort de Rachel, après tant de décennies, pour faire **alors seulement** disparaître les idoles de sa maisonnée ? (**Genèse 35, 2**)

► **POURQUOI** a-t-il exploité la situation d'inanition de son frère Esau, (**Genèse 25, 31-34**) alors que ce comportement est interdit dans la paracha de sainteté

« **Aime ton prochain comme toi-même** » (**Lévitique 19, 18**)

Ce que Hillel commente en expliquant « **Ne fais pas aux autres ce que tu n'aimerais pas qu'on te fasse** » ? Ce qui n'était d'évidence pas ici le comportement de Jacob etc...

Où dans tout cela y voit-on ce que Rachi prétend c'est-à-dire que :

« *J'ai bien séjourné chez Laban, mais j'ai préservé (sic) les 613 commandements de la Torah et je n'ai pas adopté ses conduites mauvaises* » (re-sic)

On voit bien là que la fantaisie numérique de la Guematria se retourne contre leurs utilisateurs ou plutôt parlons de « manipulateurs de crédulité »...

Car je ne pense pas que Jacob ait jamais lu, **en anticipation**, ni la torah, ni les ouvrages des futurs millénaires de Simlaï, Nahmanide ou Maimonide. Et pourquoi pas, tant qu'à faire, Baudelaire ? **Tout cela est ABSURDE.**

CONCLUSION SUR LA GUEMATRIA

Nul ne niera qu'il existe incontestablement des propriétés mathématiques remarquables des nombres , bien connues des mathématiciens .

Nul ne contestera qu'il existe, de même et indubitablement, et ce dans toutes les croyances, des engouements pour certains chiffres de prédilection affectionnés (5, 7, 10 etc...).

L'emprunt au paganisme réside **dans les amalgames** que l'on fait entre lettres et chiffres et dans **l'extrapolation de toute fantaisie** qui s'y rattache.

Nous avons bien vu, sur cet exemple sélectionné de גרתי (garti) *j'ai séjourné*, la démonstration faite du caractère fallacieux et irrecevable de cette méthode d'exégèse abusive .

On pourrait le faire sur toutes les autres.

Inverser le texte , surtout pour tenter d'encenser des comportements outrancièrement contraires au message de la Thora, est-ce bien là une attitude de commentateurs honnêtes, et est-elle bien conforme d'avec ce que nous écrit et nous demande le rouleau en recherche de la seule **VERITE (EMETH)** et de s'efforcer à fuir les **contre-vérités (CHAV)** ?

La guematria n'est rien d'autre qu'une forme de « **magie** », parmi d'autres, sauf qu'elle se veut prétendument « de magie logique ».

A ce propos, le texte de la Torah nous fait une expresse allusion prophétique qui pressent étrangement ce comportement que d'aucuns attribueront à Jacob quand il nous dit :

(Nombres 23, 23)

« Il ne faut point de magie à Jacob, point de sortilège à Israël. Ce ne sera qu'en temps voulu, (KA – ETH) aussi bien pour Jacob que pour Israël, qu' il leur sera dit ce que Dieu fera »

A SUIVRE